

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1311283

Dénomination : 4 AXES

n° de gestion : 2010B00097

n° d'identification : 423 634 518

n° de dépôt : A2010/006558

Date du dépôt : 07/05/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 20/03/2010

4 AXES
SARL au capital de 42 000 euros
29, rue Jean Monnet
31240 SAINT JEAN
RCS 423 634 518

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
20 Mars 2010**

L'an deux mille dix, le vingt mars à 10 heures, les associés de la Société se sont réunis au siège de la Société sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier DUMONT en qualité de cogérant associé.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Didier DUMONT - 600 parts
- Monsieur David CAQUINEAU - 200 parts
- GROUPE CBV INGÉNIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET son Directeur Général Unique - 199 parts

Total des parts présentes ou représentées : 999 parts soit 99,90% du capital social.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les lettres de convocation,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le PV de l'AGE du 17 Mars 2010,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social par souscription en numéraire,
- modifications corrélatives des statuts,
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Liminaire

Le Président rappelle que le 17 Mars dernier, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé une augmentation du capital d'un montant de 27 300 €, au profit de Groupe CBV Ingénierie, par émission de 650 parts nouvelles, au prix de 42 € la part, par apport en numéraire de 27 300 €.

L'unique souscripteur, qui est déjà associé de la Société, est :

Groupe CBV Ingénierie – RCS Nanterre 332 552 686
Siège social : 2, rue Eugène et Armand Peugeot, 92 563 Rueil Malmaison
Société Anonyme au capital de 1 002 010 €.

En rémunération de l'apport de Groupe CBV Ingénierie, les titres de 4 AXES n'ont pas été émis au pair. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2010 a donc décidé que la dite augmentation de capital au profit de Groupe CBV Ingénierie aurait lieu avec une prime d'émission de 188,76923 euros par part, soit une prime globale de 122 700€.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Au vu du dépôt en espèces d'un montant de 150 000€, en date du 19 Mars 2010, sur le compte n°30076 02226 1 8797700200 13 Crédit du Nord, Centre Affaires Entreprises, Atrium, 10.6 10, place Joliette, 13 002 Marseille, l'Assemblée Générale prend acte des déclarations de souscription et de libération faite par la gérance, ainsi que par le souscripteur, et en reconnaît la sincérité.

L'intégralité des parts nouvelles est dès à présent souscrite et Groupe CBV Ingénierie a intégralement libéré le montant de sa souscription pour un montant de 150 000€.

Dès lors, l'Assemblée constate que l'augmentation de capital se trouve effectivement réalisée.

Le capital de la Société est dorénavant réparti comme suit :

Monsieur Didier DUMONT: **600** parts, soit 36,36 % du capital
Monsieur David CAQUINEAU : **200** parts, soit 12,12 % du capital
Groupe CBV INGENIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET, son Directeur Général Unique : **849** parts, soit 51,45 % du capital,
Monsieur Georges TOUZELET: **1** part, soit 0,06 % du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la modification des statuts, corrélative à l'augmentation de capital :

ARTICLE VI- APPORTS

Apports à la création

Le capital social est constitué par les apports en numéraires suivants, déposés conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la banque CREDIT DU NORD, Agence de TOULON, Avenue Vauban, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ladite banque le 12 juillet 1999:

- *Monsieur Georges TOUZELET apporte la somme de 74.000 Francs,*
- *Monsieur Patrick HARS apporte la somme de 26.000 Francs*

Soit au total la somme de 100.000 Francs.

Madame Françoise PAYEN, conjoint commun en biens de Monsieur Patrick H.ARS, apporteur de deniers provenant de la communauté, intervient au présent acte et reconnaît avoir été averti, en application de l'article 1832-2 du Code civil, de l'apport effectué par son époux et avoir reçu une information complète sur cet apport.

Elle déclare ne pas vouloir être personnellement associée et renonce pour l'avenir à revendiquer cette qualité, la qualité d'associé devant être reconnue à son conjoint pour la totalité des parts souscrites.

Apports complémentaires

L'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2009 a décidé d'augmenter le capital d'un montant 26 755,10 €, par voie d'incorporation de réserves, par élévation du montant nominal des parts.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Mars 2010 a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 27 300 € par émission de parts nouvelles par apport en numéraire.

ARTICLE VII- CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à **69 300 Euros** (soixante neuf mille trois cent Euros)*

*Il est divisé en **1.650 parts** sociales de 42 Euros chacune, entièrement libérées.*

ARTICLE VIII- PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit:

Monsieur Didier DUMONT: 600 parts

Monsieur David CAQUINEAU : 200 parts

Groupe CBV INGENIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET, son Directeur Général Unique : 849 parts

Monsieur Georges TOUZELET: 1 part

Soit un total de 1 650 parts égal au nombre de parts composant le capital social.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Gérant, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

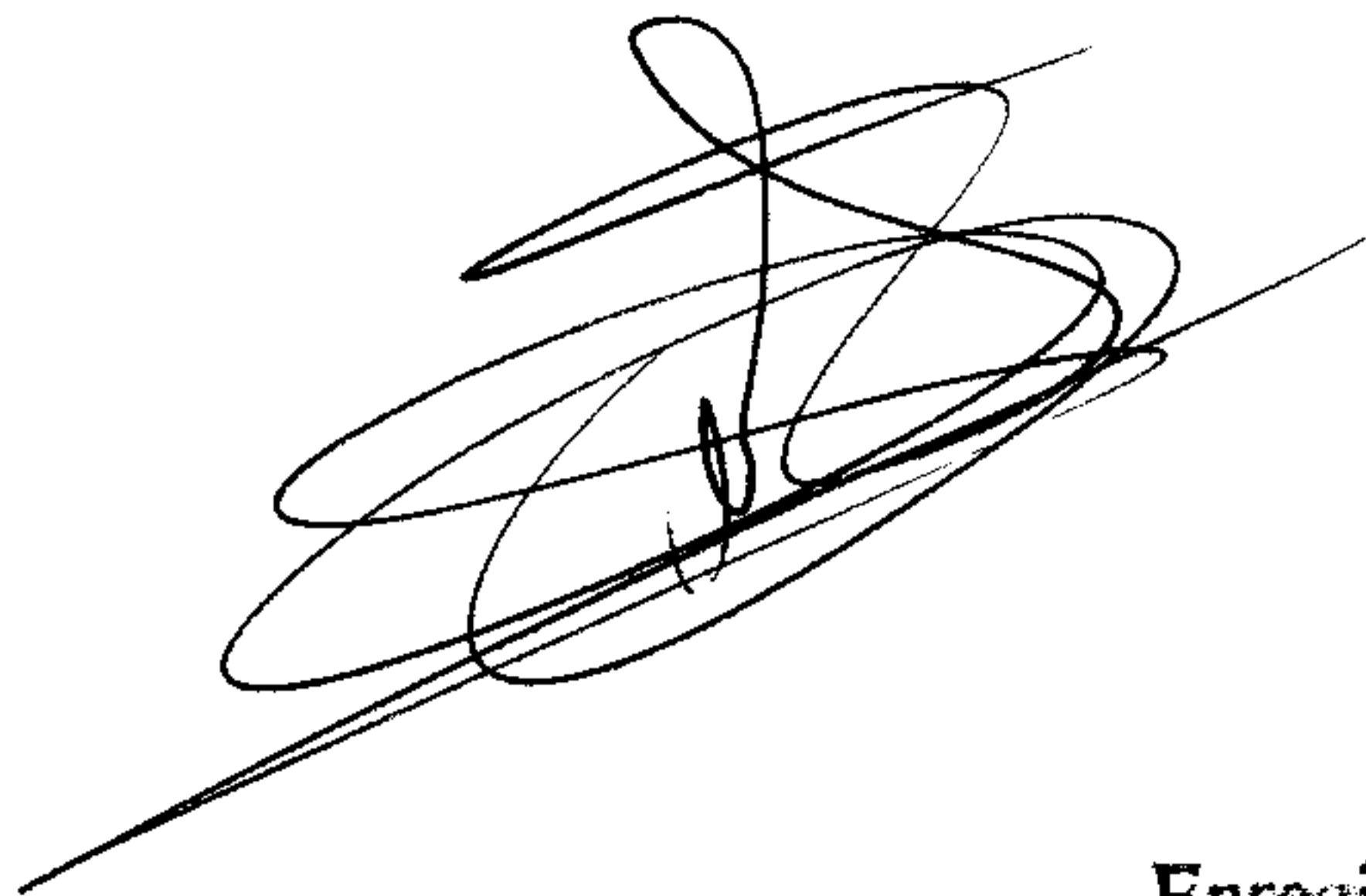
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

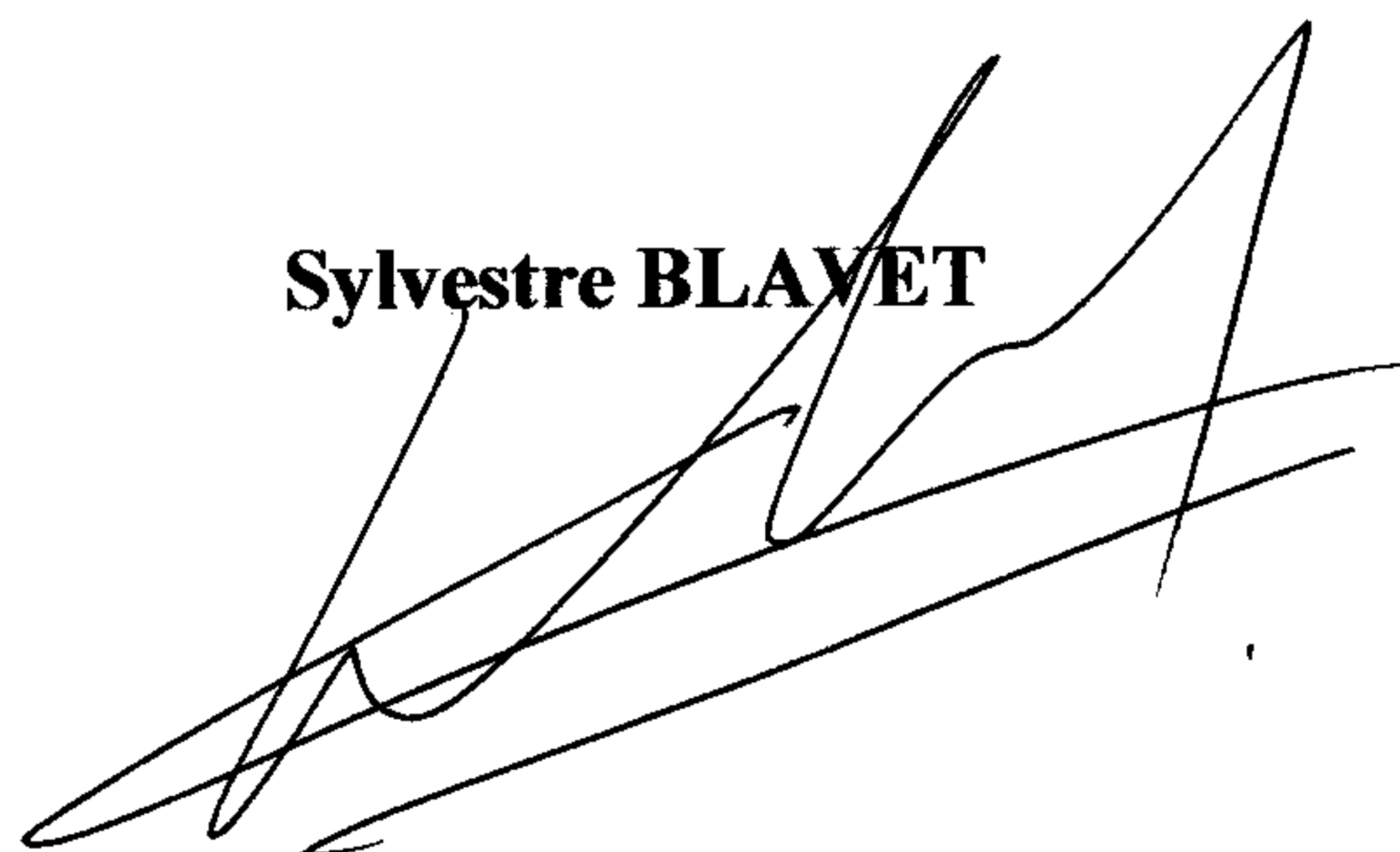
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance.

Didier DUMONT



Sylvestre BLAVET



Enregistré à . S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST

Le 29/03/2010 Bordereau n°2010/469 Case n°35

Ext 3632

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent

